



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

RMI

Question écrite n° 63578

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon interroge M le ministre des affaires sociales et de l'integration et lui demande de bien vouloir lui indiquer quel a ete le montant des credits d'Etat pour le RMI depuis sa mise en place et pour la meme periode quelle a ete la participation totale des departements de la metropole et d'outre-mer.

Texte de la réponse

Reponse. - Le tableau A ci-joint retrace la majeure partie des depenses a la charge de l'Etat pour le RMI de 1989 a 1992. Ces depenses comprennent : les allocations versees ; sont retraces les versements effectues par les organismes payeurs, y compris les versements indus qui donnent lieu a remise de dette ou a tranfert de la creance au Tresorier payeur general ; les credits consacres aux actions d'insertion en faveur des beneficiaires du RMI dans les departements d'outre-mer (« creance de proratisation ») ; le tableau retrace les credits effectivement mis en place dans les ministeres gestionnaires ; le cout de l'allocation logement attribuee specifiquement aux beneficiaires du RMI (ALS-RMI) avant l'extension de l'allocation de logement a tous publics (bouclage) ; le cout des dispositifs pour l'emploi (CRE, CRE-AIF) ouverts aux beneficiaires du RMI. Ne sont pas retraces dans ce tableau : les frais de fonctionnement, les depenses des CHRS, les credits precarite-pauvrete, etc qui sont destines pour une bonne part aux beneficiaires du RMI. Le tableau B retrace les depenses realisees par les departements pour l'insertion des beneficiaires du RMI au titre de l'article 41 de la loi du 1er decembre 1988, pour les annees 1989 a 1991. Voir tableau dans le JO no 12 (annee 1993). Voir tableau dans le JO no 12 (annee 1993). nc : non communique ; ns : non significatif.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andre](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63578

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4947